

**RAPPORT  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2017**



Communauté de Communes du Pays de Maiche

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE  
MAICHE**



## Communauté de Communes du Pays de Maiche (CCPM)

Les dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales rendent obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Il doit permettre d'informer les membres du conseil sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

Avant l'examen des budgets primitifs, le Président présente à l'assemblée communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Les compétences de la CCPM sont exercées budgétairement par 9 budgets :

- ✚ -5 Budgets annexes reprenant la compétence des Zones d'Activités
- ✚ -1 Budget annexe pour la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés »
- ✚ -1 Budget annexe pour la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif »
- ✚ -1 Budget annexe pour la compétence « Site de la Combe saint Pierre »
- ✚ -1 Budget Général reprenant l'ensemble des autres compétences et des opérations de subvention et participations aux différents budgets annexes ou compétences transférées.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la CCPM expose pour chaque budget annexe :

- ✚ Les orientations budgétaires
- ✚ Les engagements pluriannuels envisagés
- ✚ Structure et gestion de la dette

Les informations relatives à la gestion du personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel et durée effective du travail sont repris dans le Rapport d'Orientations Budgétaires du Budget Général, sachant que l'ensemble des effectifs de la CCPM sont pris en charge par ce Budget.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat avant d'être publié, ainsi qu'à ces communes membres.

## RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2017

### Contexte législatif :

- L'année 2017 fait suite aux décisions législatives en matière de périmètre et d'extension de compétences des Communauté de Communes,
- Par arrêté préfectoral du 15/12/2016, le périmètre de la CCPM est porté à 43 communes
- Par délibération du 28 septembre 2016, au regard de la compétence développement économique devenue une compétence obligatoire, la CCPM a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), à compter du 01/01/2017.

### Contexte financier :

- La Loi de Finances 2017 met en œuvre:
  - La dernière tranche programmée (à ce jour) de réduction des concours financiers de l'Etat avec un effort additionnel du bloc communal réduit de moitié par rapport aux prévisions initiales.
  - Une stabilisation de l'enveloppe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC). Les extensions de périmètre devraient permettre une diminution, ou tout au moins une stabilité de la contribution au FPIC en 2017.
  - Le renoncement à appliquer cette année la réforme de la DGF des communes.
  - Le maintien des critères d'éligibilité à la Dotation Intercommunale Bonifiée: à ce titre, la CCPM est éligible à cette dotation bonifiée en 2017.
  - Les aménagements des règles d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). La CCPM reste éligible à la DETR
  - Une majoration forfaitaire des bases de 0,4%.
  - La reconduction des politiques d'abattement à la base en matière de taxe d'habitation. A noter qu'aucune politique d'abattement n'existe au niveau de l'intercommunalité, c'est donc les politiques d'abattement des communes qui s'imposeront à l'intercommunalité.

## ROB 2017 des 5 budgets des Zones d'Activités

La compétence des Zones d'Activités Economiques étant obligatoirement communautaire depuis le 01/01/2017, par délibération du 14/12/2016, cinq zones ont été identifiées:

- «Les Genévriers» située sur le territoire de la commune de Maiche
- «La Louvière» située sur le territoire de la commune de Frambouhans
- «Le Grand Crôt» située sur le territoire de la commune de Charquemont
- «Au Finage» située sur le territoire de la commune de Damprichard
- ZA située sur le territoire de la commune des Ecorces

Les orientations budgétaires de ces budgets ZA ont été conçues de la manière suivante :

- Estimation des dépenses envisagées par les communes pour ces ZAE: 187 000€
- Estimation des ventes de parcelles envisagées également par les communes sur ces ZAE: 160 000€
- Le solde négatif est financé par des prêts, dans l'attente de l'évolution des données: 27 000€

Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé, sachant que le cabinet Stratorial a été missionné pour accompagner la CCPM à convenir des modalités de prise de cette compétence, et des décisions qui seront prises sur ce sujet.

De la même façon, la structure et la gestion de la dette ne sont pas déterminées, à ce jour, au regard du transfert des budgets annexes des communes concernées à venir, ainsi que des projets et financements à déterminer lors de la réalisation de la totalité de la prise de la compétence.

**ROB 2017 du Budget de la collecte et traitement des déchets ménagers  
ou assimilés**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : REALISE 2015-2016 ET PROJET  
2017**

Chap	Libelle Article	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
11	Charges à caractère général	258 134	307 800	228 369	542 500
12	Charges de personnel	443 939	444 000	423 336	516 000
<u>22</u>	Dépenses imprévues	0	85 000	0	57 035
<u>23</u>	Virement à la section d'investissement	0	326 541	0	500 000
42	Opération d'ordre entre section	131 830	132 908	132 902	198 735
65	Autres charges de gestion courante	482 981	603 090	544 544	723 600
67	Charges exceptionnelles (titre annulé)	6 870	10 000	7 087	13 000
		<u>1 323 754</u>	<u>1 909 339</u>	<u>1 336 238</u>	<u>2 550 870</u>

**AU CHAPITRE 011**

Le changement le plus important à prendre en compte à ce poste est le surcoût inhérent à l'intégration des nouvelles communes.

5 communes de la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche (CCEDB) :

- La gestion est exercée selon les modalités de la CCPM en 2016.

19 communes de la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte (CCSH) :

- Les ordures ménagères résiduelles sont toujours collectées par Véolia. Le coût de la prestation est estimé à 170 000 €.
- L'incinération est toujours réalisée à Montbéliard pour un coût unitaire de 139,38 € /t soit un montant estimatif de 77 000 € pour 2017.
- La collecte et le traitement des emballages ménagers recyclables sont encore réalisés par PMA pour un montant de 11 000 €.
- Le coût de l'accès aux déchèteries de PMA a été provisionné à 10 000 € pour 2017.

**AU CHAPITRE 012**

Il est prévu en 2017, une augmentation de 72 000 € en très grande partie en raison de l'intégration des nouvelles communes.

## AU CHAPITRE 65

A ce jour, les restes à recouvrer pour les années 2012 à 2015 s'élèvent à :

date emission	montant	reste à recouvrer au 8/03/17	
Année 2012	1 312 076,18	11 196,17	0,9%
Année 2013	1 269 372,25	14 954,89	1,2%
Année 2014	1 253 252,21	19 213,51	1,5%
Année 2015	1 207 853,99	31 155,94	2,6%
<b>Total</b>	<b>5 042 554,63</b>	<b>76 520,51</b>	<b>1,5%</b>

Il est proposé d'inscrire au BP 2017 un montant de 76 500 € pour prendre en compte ce risque.

- Contribution de la CCPM à Préval (Article 658)

### Evolution des Tonnages des déchets collectés

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Ordures Ménagères</i>	2 643	2 334	1 934	1 960	2 049	1 889	1 934
Tri	644	671	666	676	668	671	685
Refus	39	46	53	59	60	61	56
Tri	683	717	718	735	749	746	741
Verre	570	575	640	616	635	615	624
<i>Déchets de la déchèterie</i>	4 034	3 768	4 280	3 974	2 895	2 913	3 442
<b>TOTAL</b>	<b>7 930</b>	<b>7 393</b>	<b>7 572</b>	<b>7 285</b>	<b>6 329</b>	<b>6 164</b>	<b>6 741</b>

### Détails des déchets collectés en déchèterie

Type de déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gravats	Non comptabilisé				112	142	252
Incinérables	Inclus dans les OMR	270	430	568	546	748	734
Non valorisables	1 044	1 041	1 067	565	287	283	197
Plâtre						35	89
Déchets Verts	1 292	1 125	1 163	989	381	493	672
Bois	884	702	950	1 307	904	430	631
Métaux	254	209	213	185	147	153	179
Cartons	127	141	211	137	121	143	184
Autres déchets (Meubles, DEEE, Déchets)	212	228	246	222	397	486	504
<b>TOTAL</b>	<b>3 812</b>	<b>3 768</b>	<b>4 280</b>	<b>3 974</b>	<b>2 895</b>	<b>2 913</b>	<b>3 442</b>

En 2016, on constate un retour à un tonnage plus élevé en déchèterie après les années 2014 et 2015 marquée par la mise en place du contrôle des accès.

Pour 2017, il est proposé d'inscrire 651 600 € aux dépenses payées à PREVAL. Par ailleurs, le coût de traitement des déchets sont en hausse en 2017.

- Ordures ménagères 2 050 tonnes à 108,76 € /t (en 2016 : 101,20 € /t)
- Tri sélectif 800 tonnes à 110,00 € /t (en 2016 : 100,10 € /t)
- Refus de tri 70 tonnes à 108,76 € /t (en 2016 : 101,20 € /t)
- Incinérables 900 tonnes à 131,86 € /t (en 2016 : 127,40 € /t)
- Plâtre 90 tonnes à 150,70 € /t (en 2016 : 147,40 € /t)
- Non Valorisables 250 tonnes à 158,33 € /t (en 2016 : 154,00 € /t)
- Déchets vert 650 tonnes à 39,60 € /t (en 2016 : 38,50 € /t)
- Bois 800 tonnes à 57,20 € /t (en 2016 : 38,50 € /t)
- Cartons 250 tonnes à 39,60 € /t (en 2016 : 38,50 € /t)

#### Article 6248 Frais de transport divers

- Verre : 650 tonnes à environ 72,00 € /t (en 2016: 69,6 € /t)

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISE 2015-2016 ET PROJET 2017

Chap		CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
2	Excédent antérieur reporté Fonc		564 873,72		613 876
42	Amortissement des subventions	17 464,28	17 465	17 464	19 894
42	Reprises sur amort,des immos	1 020,91			
70	Redevance Incitative	1 202 166,89	1 150 000	1 158 987	1 730 000
74	Soutien Eco-organisme	181 687,28	174 000	194 879	174 000
74	Vente autres marchandises	14 749,11	1 500	11 723	11 600
75	Revenu des immeubles		1 500		1 500
77	Recouvrement de créances admises en non valeur			17	
77	Produits exceptionnels divers	838,41		2 172	0
		<b>1 417 926,88</b>	<b>1 909 339</b>	<b>1 385 241</b>	<b>2 550 870</b>

#### AU CHAPITRE 70

En 2017, il est proposé d'inscrire 1 730 000 € pour tenir compte de l'augmentation de la part fixe « accès au service » et des nouveaux usagers.

#### AU CHAPITRE 74

En 2017, les soutiens des Eco-organismes devraient rester stables. Il est proposé d'inscrire 174 000 € au BP.

Concernant les ventes des métaux et des batteries, les cours des métaux sont bas. Il est donc proposé d'inscrire 11 600 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT – REALISE 2015-2016 ET PROJET 2017

Chap		CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
001	Déficit antérieur reporté				
020	Dépenses imprévues				44 168,98
	Investissement de l'année	438 186,40	1 061 665	401 883	961 555,04
040	Amortissement des subventions	18 485,19	17 465	17 464	19 894,00
		<b>456 671,59</b>	<b>1 079 130</b>	<b>419 347</b>	<b>1 025 618,02</b>

### Détail des investissements

	Payé 2016	crédit de report	nouveau crédit
Benne OM	193 947,00		
Benne OM		5 795	200 000
Locaux quais de transfert (travaux et mobilier)	190 487,41	1 152	5 000
Etudes et travaux pour le site d'inerte	4 974,05		200 000
Achat de bacs OM et Tri	6 048,00	1 608	90 000
Achat de cartes de déchèterie			5 000
Petit matériel (diable, transpalette, nettoyeur HP...)	6 426,52		20 000
Remplacement du partner		13 000	
Remplacement tractopelle			70 000
Déchèterie mobile			350 000

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap		CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
001	excédent antérieur reporté		287 245		195 271,02
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	414 882,63	123 540	123 540	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		326 541		500 000,00
13	Subvention de l'année		32 187		65 687,00
10	FCTVA de l'année	38 824,71	143 130	70 931	65 925,00
040	Amortissement des biens	131 830	132 908	132 902	198 735,00
		<b>585 537,06</b>	<b>1 045 550</b>	<b>327 374</b>	<b>1 025 618,02</b>

La subvention DETR pour l'extension du bâtiment du quai de transfert sera prochainement versée pour un montant de 65 687 €.

### PROSPECTIVE

Les tendances pour les années à venir ne sont pas très optimistes.

Le cours de revente des matériaux est bas et aucune tendance à la hausse n'est prévue. Les demandes et le prix de vente de la chaleur de l'usine d'incinération sont faibles en raison des conditions climatiques et des cours du pétrole. Ce qui risque d'engendrer une hausse du coût d'incinération des ordures ménagères.

Les frais de traitement des déchets risquent encore d'augmenter.

Par ailleurs, l'extension des consignes de tri qui consiste à intégrer l'ensemble des plastiques d'emballage dans les consignes de tri va bouleverser les tonnages et les volumes collectés auprès des usagers. Cela induira une réflexion sur la grille tarifaire actuelle. Cette modification devrait concerner la CCPM très prochainement.

## ROB 2017 du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif »

Le budget 2017 est construit sur les mêmes hypothèses que l'année 2016. Il ne comprend qu'une section de fonctionnement et doit être équilibré.

Le marché de contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes que les 12 anciennes communes de la CCSH avait avec l'entreprise HETC est repris par la CCPM pour finaliser les contrôles sur ces communes.

Les contrôles initiaux auront lieu en 2017 sur les communes de Les Bréseux, Cernay-l'Eglise, Maîche, Thiebouhans et Tréwillers,.

Le SPANC va déposer une nouvelle demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif par les particuliers Maîtres d'Ouvrages. Cette aide de 3 300 € par installation, qui transite par le SPANC (article 658 en dépense et article 748 en recette), est intégralement reversée aux usagers. Une aide de 250 € par installation réhabilitée pour l'animation-coordination de la démarche est également versée au SPANC.

### Dépenses

Chap	Intitulés	BP 2016	CA 2016	BP 2017 Prévisions
011	Charge à caractère général - <b>Article 618</b> : marché Sciences environnement et HETC - <b>Article 6228</b> : vidange de fosses toutes eaux - <b>Article 6287</b> : Remboursement au budget général (indemnités élus)	40 000 10 000 1 380	31 607,40 3 199,57 1 383,01	<b>50 000</b> <b>10 000</b> <b>1 600</b>
012	Charge de personnel et frais assimilé - <b>Article 6215</b> : Remboursement au budget général (salaire agents)	8 900	8 819,22	<b>6 890,00</b>
65	Autre charges de gestion courantes - <b>Article 658</b> : <b>Charges diverses de gestion courante</b> Versement de l'aide de l'agence de l'eau aux usagers	60 000	6 000,00	<b>120 000</b>
	<b>Total</b>	<b>120 280</b>	<b>51 009,20</b>	<b>188 490</b>

### Recettes

Chap	Intitulés	BP 2016 Prévisions	CA 2016	BP 2017 Prévisions
002	Excédent antérieur reporté			<b>1095,80</b>
70	Ventes, prestations de services <b>Article 7062</b> : redevance pour les contrôles <b>Article 7068</b> : vidange de fosses toutes eaux	45 280 10 000	38 378 3 227	<b>51 894,20</b> <b>10 000,00</b>
74	Subvention d'exploitation <b>Article 748</b> <b>Subvention de l'agence de l'eau</b>	65 000	10 500	<b>125 500,00</b>
	<b>Total</b>	<b>120 280</b>	<b>52 105</b>	<b>188 490,00</b>

## ROB 2017 du Budget du Site de la Combe Saint Pierre (CSP)

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Le budget 2017 est construit sur la base des hypothèses suivantes :

	BP et DM 2016	CA 2016	BP 2017
011 Charges à caractère général	362 100	310 817	349 400
012 Charges de personnel	7 800	7 800	26 835
022 Dépenses imprévues	0	0	
65 Autres charges de gestion courante	1 000	830	1 000
66 Charges financières	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	0	0	0
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0
042 Opérations d'ordre (amortissements)	159 315	159 312	154 016
<b>Total</b>	<b>530 215</b>	<b>478 758</b>	<b>531 251</b>

- ✓ Pour le chapitre 011 (charges à caractère général), il est proposé une baisse modérée des crédits qui tient compte d'une adaptation des crédits budgétés par rapport aux dépenses réalisées (analyse du CA 2016).

Ce chapitre comprend :

Les prestations versées à Woka Loisirs (article 611) pour un montant de 140 000 euros.

Les charges de fonctionnement remboursées à Woka Loisirs (*article 62878*) –  
Estimation 2017 : 145 000 euros.

Les dépenses d'eau, d'électricité et de combustibles (*articles 60611, 60612 et 60621*) –  
Estimation 2017 : 49 500 euros.

- ✓ Pour le chapitre 012 (charges de personnel), il est proposé l'inscription de crédits correspondants aux frais de personnel administratif et comptable. Cette augmentation s'explique par la réorganisation de la CCPM et la répartition comptable des agents par service.

Section de fonctionnement – Recettes

		BP et DM 2016	CA 2016	BP 2017
70	Location restaurant	5 000	6 000	2 000
74	participation BG	300 000	278 057	319 000
75	produits de gestion courante	167 769	136 148	154 755
77	produits exceptionnels	1 950	3 058	0
042	Opérations d'ordre (amortissements)	55 496	55 495	55 496
	<b>Total</b>	<b>530 215</b>	<b>478 758</b>	<b>531 251</b>

- ✓ Pour le chapitre 70, les recettes de la location du restaurant sont estimées à 2 000 euros. Les recettes ont été minimisées, la poursuite de l'activité par le gérant actuel étant incertaine.
- ✓ Pour le chapitre 74, le versement effectué par le BP, afin d'équilibrer le budget annexe de la Combe Saint Pierre, est estimée à 319 000 euros
- ✓ Pour le chapitre 75, ce chapitre regroupe les recettes liées à l'exploitation sur site de la Combe Saint Pierre ainsi que les charges (eau, électricité, fioul) du restaurant refacturées au gérant.

Pour l'année 2017, les recettes d'exploitation sont revues légèrement à la hausse par rapport à l'année 2016. Il est à noter que cette recette d'exploitation est liée en partie aux conditions météorologiques.

Section d'Investissement – Dépenses

		BP et DM 2016	CA 2016	BP 2017
Op 13	Bâtiment	3 300,00	2 484,00	3 000,00
Op 14	Matériel de location	6 955,59	4 435,44	7 000,00
Op 17	Téleskis	10 800,00	9 582,50	2 000,00
Op 18	Aménagement patinoire	450 000,00	71 168,70	173 592,29
Op 20	Via Ferrata	4 600,00	3 815,60	13 000,00
Op 23	Gestion du site – Matériel de transport	0,00	0,00	10 000,00
	Gestion du site – Matériel	0,00	119,00	0,00
	Gestion du site – Logiciel	5 873,63	2623,63	15 446,85
	Gestion du site – Entretien	7 500,00	3500	0,00
Op 24	Parc aventure	12 340,00	2957,86	9 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0	5000
040	Opérations d'ordre (amortissements)	55 496,00	55 494,90	55496
	<b>Total</b>	<b>556 865,22</b>	<b>156 181,63</b>	<b>294 035,14</b>

## Détail des investissements

### Opération 13 : Bâtiment

Prévision restaurant et bâtiment site de la CSP : 3 000 €

### Opération 14 : Matériel de location

Rénovation parc matériel : 5 000 €

20 paires de patins + 2 chaises enfants : 2 000 €

### Opération 17 : Téléskis

Prévision téléskis : 2 000 €

### Opération 18 : Aménagement patinoire

Remplacement ventilateur (salle des machines) : 1 450 €

Autocollant noir opaque pour balustrade patinoire : 904 €

Surfaceuse : en attente de devis (estimation 5 000 €)

+ crédits de report 165 592,29 € (marché patinoire)

### Opération 20 : Via ferrata

Renouvellement de tous les baudriers et casques : 4 000 €

Travaux de sécurisation de la Via ferrata 9 000 €

### Opération 23 : Gestion du site

Motoneige : 10 000 €

Signalétiques ski nordique et alpin : 5 000 €

Prévision signalétiques site : 10 000 €

+ crédits de report (panneaux en dibond ski de fond) : 446,85 €

### Opération 24 : Parc aventure

Renouvellement EPI 70 baudriers multi-taille 3 500 €

Entretien accrobranche : 5 000 €

Option sortie tyrolienne : 1 000 €

*Section d'investissement – Recettes*

Les recettes d'investissement se composent :

- ✓ du solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 205 358,49 euros contre 201 728,28 euros en 2016.
- ✓ des amortissements pour un montant de 154 016 euros.
- ✓ des subventions de la patinoire pour un montant de 113 506,60 €

## ROB 2017 du Budget Général

### Les orientations budgétaires :

#### Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement 2017

La prévision de dépenses 2017 s'élève à 6 380 578,80€, en limitant les dépenses générales, en restant prudent sur le FPIC (80 000€ contre 86 233€ en 2016), et plafonnant les dépenses imprévues à 16 000€.

La prévision de recettes 2017 s'élève à 6 322 227,18€ en retenant les hypothèses hautes en fiscalité (hors allocations compensatrices) et en Dotation d'Intercommunalité Bonifiée (683 000€).

#### Détail Dépenses et Recettes de Fonctionnement :

	PREVISIONS 2016	REALISATIONS 2016	PREVISIONS 2017	EVOLUTION MONTANT PREVISIONS
011	632 650,00 €	571 205,45	1 147 593,00	514 943,00
012	747 150,00 €	703 807,52	1 736 400,00	989 250,00
014	256 508,00 €	256 508,00	2 093 422,00	1 836 914,00
65	1 021 632,00 €	910 297,13	1 166 648,00	145 016,00
66	1 411,40 €	1 411,40	108,80	-1 302,60
67	1 817,00 €	1 339,24	1 500,00	-317,00
022	27 850,00 €		16 000,00	-11 850,00
	2 689 018,40 €	2 444 568,74 €	6 161 671,80 €	3 472 653,40
68	199 702,00 €	204 397,15	218 907,00	19 205,00
	2 888 720,40 €	2 648 965,89 €	6 380 578,80 €	3 491 858,40
013	3 000,00 €	3 115,24	6 000,00	3 000,00
70	578 330,00 €	538 797,13	900 170,00	321 840,00
73	1 716 672,00 €	1 706 610,30	4 071 118,00	2 354 446,00
74	238 104,00 €	243 834,33	934 000,00	695 896,00
75	17 350,00 €	19 500,75	8 300,00	-9 050,00
76	0,00 €	0,00	0,00	0,00
77	0,00 €	12 063,18	0,00	0,00
	2 553 456,00 €	2 523 920,93 €	5 919 588,00 €	3 366 132,00
042	72 418,00 €	72 414,67	75 212,00	2 794,00
	2 625 874,00 €	2 596 335,60 €	5 994 800,00 €	3 368 926,00
DEFICIT				
FONCTT	-262 846,40 €	-52 630,29	-385 778,80	-122 932,40

Ces estimations doivent être exploitées avec prudence au regard des nombreuses inconnues : Connaissance des bases et produits prévisionnels fiscaux 2017 au regard de l'intégration de 24 communes et du passage en FPU, de la Dotation d'intercommunalité 2017, du montant du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC)

### Tarifs 2017 :

Les tarifs 2017 sont à voter avant le 31/12/2016 pour l'année 2017 :

- Concernant le budget général, le tarif de l'aire d'accueil des gens du voyage a été fixé par délibération le 26/02/2017. Il s'agit d'une nouvelle recette.
- Les tarifs de la taxe de séjour ont été maintenus sur les tarifs 2016, dans l'attente de la mise en place de l'Office De Destination.

### Propositions fiscales : Taux d'impositions 2017

En application des choix présentés lors des orientations budgétaires, il est proposé d'augmenter de 2% les taux d'imposition par rapport à 2016.

La connaissance des dernières données dues essentiellement au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), fera l'objet d'un nouvel examen lors du vote du Budget Primitif 2017.

## Les engagements pluriannuels envisagés :

### Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en investissement

- La prévision de dépenses 2017 s'élève à 307 995,96€ dont 9 111,18€ de restes à réaliser 2016.
- La prévision de recettes 2017 s'élève à 470 286,77€ dont 196 985,77€ d'excédent 2016  
Solde excédentaire de 162 290,81€.

### Détail des investissements

2017	MONTANT PREVU	SUBVENTIONS	SOLDE
SENTIERS, BELVEDERES	33 050€		33 050€
AMENAGEMENT MAISON DES SERVICES	20 000€		20 000€
MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	15 600€	600€	15 000€
SITE DES TUILERIES	10 000€		10 000€
VEHICULE DE SERVICE	16 000€	10 600€	5 400€
ACCESSIBILITE ET TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE ST HIPPOLYTE	44 400€	3 100€ FDC	41 300€
ECOLE VALLEE DU DOUBS	1 100€		1 100€
NUMERISATION ECOLES	24 000€	10 000€	14 000€
EQUIPEMENTS MATERIELS ECOLES	2 500€		2 500€
Total opérations réelles	166 650€	24 300€	142 350€

#### Structure et gestion de la dette :

Structure et gestion de l'encours de la dette contractée et profil de l'encours de dette à la fin de l'exercice :

PRET	OBJET	TAUX	DUREE	CAPITAL ORIGINE	CAPITAL 01-01-2017	CAPITAL 01-01-2018
BANQUE POPULAIRE	MAISON DES SERVICES	2,90%	12 ANS	475000,00€	45022,78€	0,00€
TOTAL				475000,00€	45022,78€	0€

L'état total de la dette s'éteindra au 31/12/2017, tous budgets confondus.

Concernant, l'année 2017, seul un prêt de 27 000€ est inscrit aux budgets annexes des zones d'activités, dans l'objectif de dégager suffisamment d'autofinancement en 2017 pour équilibrer ces budgets sans réaliser de prêt en 2017.

## **Gestion du personnel :**

### **1-Structure des effectifs :**

La structure des effectifs a été profondément modifiée en 2017, intégrant ainsi le personnel de la CESH, du SIAS et créant les postes nécessaires dans différents domaines de compétence: ½ ETP urbanisme, ½ ETP Service déchets, ½ ETP eau et assainissement.

STRUCTURE DES EFFECTIFS POUR LE BUDGET GENERAL (Hors agents du CIAS) GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT			Résultat
		EMPLOIS PERMANENT A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENT A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		12	0	12	9.7	2	11.7	
Attaché principal	A	1		1	1		1	
Attaché territorial	A	1		1		1	1	
Rédacteur principal 1° cl	B	1		1	0.7		0.7	-0.3
Rédacteur principal 2° cl	B	3		3	3		3	
Rédacteur	B	1.5		1.5	1.5		1.5	
Adjoint administratif principal 2° cl	C	2.5		2.5	2.5		2.5	
Adjoint administratif	C	2		2	1	1	2	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		15	7	22	14.1	2.8	15.9	
Technicien ppal 1° cl	B	1		1	0.8		0.8	-0.2
Technicien	B	1	1	2		1.5	1.5	
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2		2	2		2	
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2		2	2		2	
Adjoint technique	C	9	6	15	9.3	0.3	9.6	
<b>FILIERE ANIMATION</b>		0	2	2	1.2	0	1.27	
Animateur ppal 2° cl	C		1	1	0.57		0.57	
Adjoint d'animation	C		1	1	0.7		0.7	
<b>FILIERE POLICE</b>		1	0	1	1	0	1	
Brigadier	C	1		1	1		1	
<b>ATSEM</b>		1	4	5	4.6	0	4.6	
Agent spéc. Ppal 1° cl écoles mat.		1		1	1		1	
Agent spéc. Ppal 2° cl écoles mat.			4	4	3.6		3.6	

AGENT OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT						
Agent de déchèterie		1	1		1	1
Accompagnatrices scolaires		8	8		1.67	1.67
Aide Atsem		2	2		1.15	1.15
Apprentis		1	1		1	1
					39.29	

54 agents

ETP

Evolution des effectifs à prévoir en 2017 hors agents du CIAS :

Tenant compte d'un avis favorable des avancements de grade et des dossiers de promotion interne proposés cela implique le même nombre d'agents, les mêmes quotités horaires mais un glissement vers le haut des grades.

• A noter au niveau des écoles : La fermeture d'une classe à Montécheroux qui entrainera le départ à la retraite au 01/09/2017 de l'adjoint d'animation (23h) et la diminution de quotité horaire (-3.25h) de l'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments à la même date, la fermeture de la classe de Cour St Maurice qui peut entrainer la création d'un poste d'accompagnatrice scolaire pour la rentrée 2017-2018.

**2-Dépenses de personnel :**

- Traitements indiciaires: 882 000€
- Régimes indemnitaires: 126 000€
- NBI: 16 600€
- HS rémunérées: Néant
- Avantages en nature: néant

Coût prévisionnel 2017 charges comprises: 1 550 000€ + 190 000€ CIAS= 1 740 000€

**3-Durée du travail :**

La durée effective dans la collectivité est de 1607 heures /an pour un poste occupé à temps plein, soit 35heures hebdomadaires.